

# PARTENARIAT



## REDUCTIONS POSSIBLES

### PETITES SEANCES MUSICALES

- Repas dansants, repas spectacles sans but lucratif avec budget dépenses <610 €
- Bals ou thés dansants <300 m<sup>2</sup>
- kermesses
- banquets avec accompagnement musical

Redevance droits d'auteur forfaitaire

Si règlement avant la manifestation

Réduction de 12.5 %

sur tarif contractuel

### MANIFESTATIONS MUSICALES

- bals et spectacles, concerts et repas dansants dans des salles > 300 m<sup>2</sup> et/ou budget dépenses > 850 m<sup>2</sup>

Redevance droits d'auteur proportionnelle aux recettes avec redevance minimale

Si contrat avant la manifestation

Réduction de 10 %

sur tarif contractuel

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

### BAL DE LA SAINTE-BARBE

- 200 personnes maximum
- manifestation sans publicité
- organisée entre 20/11 et 31/01  
(exclus 24/12 et 31/12)
- entrée gratuite ou < 28 € sans bénéfice
- diffusion musicale dont cachet < 580 €

DECLARATION PREALABLE A LA SACEM

AUTORISATION GRATUITE

### BALS OU REPAS PROFIT ŒUVRE DES PUILLES

- En salle au seul profit union ou amicale
- orchestre locaux ou régionaux
- présentation sous 2 mois attestation de don de rétrocession intégrale des bénéfices à l'Œuvre des Pupilles

Déclaration SACEM et règlement de la  
Redevance droits d'auteur :

SACEM peut consentir un don 30% des droits  
acquittés

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec l'UDSP 25 :

Assistante de gestion Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Doubs

10 Chemin de la Clairière 25000 BESANCON

Tél : (03 81 85 37 38

Courriel : [Emmanuelle.BIGUENET@sdis25.fr](mailto:Emmanuelle.BIGUENET@sdis25.fr)

### Article 2

Le réseau associatif et mutualiste fédéral est constitué de l'ensemble des amicales, unions départementales et unions régionales de sapeurs-pompiers ainsi que de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France, et de la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, créées à l'initiative de la Fédération. Les groupements adhérant à la Fédération sont des structures associatives qui déterminent librement leurs statuts et leur fonctionnement dans le respect des lois et règlements en vigueur et des principes de démocratie contenus dans la Charte de la Fédération.